

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---

*Du Lundi 28 Mai 1792.*

---

*MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.*

---

### NOUVELLES.

*De Londres, le 22 mai 1792.*

JE vous dirai que son excellence le marquis del Campo, ambassadeur de sa majesté catholique auprès de notre cour, assiste à tous les conseils privés du roi; des personnes bien instruites assurent que les cabinets de Saint-James et de Madrid vont déployer un grand mesure de politique, qui fera chanceler encore plus fort le système mal établi des Français régénérés.

Les détails les plus consolans nous sont arrivés de l'Inde. *Perseam-Bhou*, notre allié, a pris à l'ennemi, dans le pays de Bednore, onze pièces de canon et sept mille fusils. Tippoo demande la paix, et le lord Cornwallis lui répond: «Quand je verrai l'intérieur de votre capitale, vous l'aurez.» Le Deptford nous apprend que le général Abercrombie est à la tête de 10,000 hommes, et que notre armée devant Seringapatam est de 122,000 hommes; que l'armée de Tippoo étoit campée entre celle du lord Cornwallis et sa capitale, et très-avantageusement retranchée; la nôtre n'attend que le moment de déloger le tyran, et elle est persuadée que la conquête et la victoire seront les douces récompenses des fatigues extraordinaires qu'elle a soufferts.

Ce que je vous ai marqué, au sujet de la prise de Seringapatam est absolument faux; mais vous ne m'en blâmez pas, quand vous saurez que M. Pitt et tous les ministres ont été les premières dupes de cette frauduleuse spéculation d'agiotage.

On parle beaucoup ici des décrets rigoureux et injustes que l'assemblée nationale va lancer contre ces respectables ecclésiastiques qui préfèrent à tout le consolant témoignage d'une conscience sans remords. Demain je vous marquerai ce qu'a dit à cette occasion un Anglais distingué.

*Extrait d'une lettre de Lille, du 8 mai 1792.*

Nos plus grands ennemis, les plus à craindre, sont ceux qui désorganisent les troupes. Les séditions du peuple sont affligeantes sans doute; mais celle des soldats!... et au moment de la guerre. J'ai versé des larmes de douleur à la vue de notre indiscipline. Mais quel spectacle que le retour de nos troupes dans cette ville! quel spectacle que la mort de Dillon! quel spectacle que ses membres palpitans, jetés dans un bûcher, composé avec toutes les enseignes, *au roi*, et avec tout ce qui portoit le titre de royal. J'aurais jeté un voile sur ces crimes, si j'avois vu les remords leur succéder. Mais depuis j'ai vu piller l'arsenal; j'ai vu emporter les armes de reserve; j'ai vu les soldats et le peuple marchant jusqu'à mi-jambe dans la poudre à canon, renverser les barils enfoncés. Je vois les soldats égarés, trompés par les agitateurs, après avoir exigé leurs masses, quitter leurs casernes pour se répandre dans les cabarets et s'y enivrer; je les vois courir tumultueusement tenir les plus insolens propos, se moquer de leurs officiers et inspirer les craintes les plus vives pour l'avenir. Si l'on ne fait des exemples sur les chefs d'é-



mente, si l'on n'arrête les écrits infâmes qui portent ici l'insubordination, la licence et le désordre, tout est perdu, il n'y a plus de remède.

## P A R I S.

Nous croyons que MM. Dubertrand et Montmorin auront l'honneur d'aller à Orléans ; mais ils auront eu du moins la gloire d'avoir dévoilé les manœuvres honteuses et criminelles de quelques honorables membres. Ils ont formé une nouvelle plainte ou une addition de plainte contre MM. Basire, Merlin et Chabot. M. Buop, juge de paix, en est chargé. Nous ne connaissons point M. Buop ; mais il est dénoncé à l'estime publique, puisqu'il l'a été aux jacobins. Du reste, tous les inventeurs du comité autrichien sont presque tués par le ridicule. M. Brissot a été le plus maltraité. Les malins auteurs du journal de la cour et de la ville ont lâché contre lui une petite chanson que tout le monde veut avoir, et qu'on chante partout. Pour comble d'humiliation, le comité diplomatique ne veut point que M. Brissot soit regardé comme son organe. Quoiqu'il y ait beaucoup de brissotins dans l'assemblée, comme dit Camille Desmoulins, tous ne sont cependant pas des Brissots, comme on le verra par la lettre suivante, qui est d'un député.

« Pourquoi ces discours, ces libelles insultans au roi dans les Tuileries ? Le factieux y applaudit, le sage en gémit, et Paris les tolère ; que Paris réfléchisse plutôt à la diminution de moyens et de consommation que l'éloignement du monarque lui occasionneroit, dans un moment où il ne doit perdre aucuns de ses avantages.

Quel est le particulier qu'on insulteroit impunément chez lui ? C'est cependant ce qui arrive tous les jours au roi. Est-il de la justice, de la décence, de la morale, de la dignité de la nation, de souffrir qu'il soit injurié périodiquement ? Qu'est-ce qu'un pouvoir exécutif que le dernier vagabond peut insulter impunément ? Comment peut-il faire respecter la constitution et la loi, lui qu'on ne respecte pas, lui que l'injure la plus effrontée et la plus grossière vient assaillir jusques sous ses fenêtres ?

A quels dangers cette licence peut conduire ! Une grande ville, livrée aux armes, à la fureur des actions, pillée, ensanglantée ; pourroit n'offrir qu'un vaste théâtre de carnage et d'incendie. Quel sort affreux

pour les Parisiens, devenus le jouet et la victime des factieux ! Comment le chef de la municipalité peut-il aller chercher dans des cœurs irascibles des mouvemens qui étoient assoupis, et qui dans leur réveil peuvent conduire cette ville à sa ruine ? Tout ressentiment poussé trop loin conduit l'homme à de grandes fautes. Il est un terme dans la vie auquel il faut que l'ambition s'arrête : au-delà on n'éprouve que des malheurs.

Que Paris est insensé, avec ses motions, ses attroupeemens et ses clubs ! les soulèvemens qu'il prépare dans les provinces tendent à l'affamer, et à allumer dans ses murs le feu qui a dévoré Saint-Domingue. La même torche est dans son sein ; un souffle imprudent peut faire éclater l'incendie. Cet incendie gagneroit les départemens : au milieu des flammes et des horreurs de la dévastation, ils maudiroient Paris. Le sentiment amer de leurs maux exciteroit contre cette ville un mouvement de haine, dont le plus funeste effet seroit de l'abandonner à elle-même ; car, il faut en convenir, par-tout on est fatigué d'insurrection, de soulèvemens, de clubs et d'agitation. Le riche ne jouit pas, l'artisan ne travaille pas, et le pauvre meurt de faim.

La nation est-elle donc tellement dégradée par la crainte, qu'elle n'ose se plaindre des outrages qu'on lui fait dans la personne de son chef ? ou lorsque la licence excite la révolte des peuples et l'insubordination des armées, poussera-t-elle le délire jusqu'à y applaudir sous les yeux de celui qu'elle a établi pour les reprimer.

O Louis ! continuez à braver les menaces et les dangers, les Français sauront en garantir leur roi. Rappelez-vous en à leur amour et à l'honneur national, ils ne partagent pas les fureurs de quelques misérables que le mépris désigne et que l'exécration publique accompagnera bientôt : ils connaissent vos droits, le besoin d'un centre d'autorité ; ils savent que le salut de la France, dans ce moment de crise, tient à celui de son roi, et celui de son roi à la constitution. Les sages électeurs de mon département nous disoient : Donnez-nous la paix, rétablissez l'ordre, rendez au pouvoir exécutif tout son ressort ; mais il faut, avant tout, que ce pouvoir soit honoré et respecté dans le lieu de sa résidence.

LAUREAU, député de l'Yonne.

Demain nous parlerons d'un événement fâcheux qui a eu lieu aux Tuileries.



## ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du samedi 26 mai 1792.

M. Merlin a demandé la parole pour une motion d'ordre.

Messieurs, a-t-il dit, je vous dénonce tous les ministres. En effet : « le trésor public ayant fait des déboursés énormes, les camps se trouvant munis de provisions et de tous les effets nécessaires, l'armée française étant composée de deux cent mille hommes libres, qui n'ont en tête que cinquante à soixante mille *satellites* du roi de Hongrie, il y a tout lieu de regarder comme criminelle ou incompréhensible l'inaction actuelle des généraux. » Des murmures violens lui ont ôté la parole : la discussion sur les prêtres catholiques a été interrompue par la lecture de la lettre de M. la Fayette. Afin que nos lecteurs puissent comparer son récit à celui que contient notre lettre de Maabeuge, nous allons la rapporter ici. Elle est datée du 24. Mai.

« Avant mon départ pour Valenciennes, j'avois chargé le corps détaché, commandé par M. Gouvion, de fourrager sur le territoire de l'ennemi; à mon retour j'ai appris que la commission avoit été parfaitement exécutée par un détachement fourrageur, commandé par M. l'Allemand; M. Gouvion a été attaqué près de Boren, par des forces supérieures; il a rassemblé environ quatre mille hommes, avec six pièces de quatre. Comme l'ennemi étoit double en nombre, M. Gouvion a pris le parti de se retirer en disputant le terrain; l'avant-garde autrichienne a été repoussée deux fois; à la troisième attaque notre corps s'est replié à Saint-Aubin, en dirigeant sur Philippeville, et emportant son bagage, à l'exception d'une vingtaine de tentes. Les soldats méritent les plus grands éloges; ils ont montré une bravoure tranquille, se sont retirés dans l'ordre prescrit, en conservant les distances; pendant cinq heures, pas un homme n'a quitté son rang; enfin ils ont observé le silence, le sang-froid, comme le courage des vieux soldats; nous n'avons perdu qu'une demie-lieue de terrain, trois pièces de canon et quelques bagages; notre artillerie a été supérieurement servie; les bataillons de la Côte-d'Or et de la Marne se sont signalés. Nous avons vingt-quatre tués et soixante-trois blessés, dont cinq officiers: l'ennemi en a bien d'avantage, et s'est retiré dans sa première position. »

La perte du canon, des tentes, du ba-

gage n'ont pas empêché les plus vifs applaudissemens de l'assemblée et des tribunes.

On est revenu aux prêtres, dont le sort doit pénétrer de douleur tout homme sensible. Voici les articles qui ont passé presque sans discussion.

XI. Dans le cas où le ministre n'obtempérerait pas à la sommation à lui faite, le procureur-syndic du district est autorisé à requérir la gendarmerie nationale, pour le faire transférer, de brigades en brigades, au-delà des frontières, et les frais de cette translation, dont il sera dressé procès-verbal, seront retenus sur sa pension ou sur ses revenus.

XII. Si l'ecclésiastique transféré n'a ni pension ni revenus, les frais seront supportés par le trésor public.

XIII. Les administrateurs de district et de département demeurent respectivement responsables de l'inexécution du présent décret. Le traitement des prêtres déportés sera de 3 liv. par jour.

XIV. Les directoires de département seront tenus, d'envoyer, chaque mois, au pouvoir exécutif, qui en rendra compte à l'assemblée, l'état nominatif des prêtres qui auront été déportés.

XV. La présente loi ne dérogera point au code pénal, dans les cas où les prêtres insermentés seroient coupables de meurtres, incendies, etc. (Sauf rédaction.)

XVI. Ceux qui rentreront en France, après avoir été déportés, ou qui refuseront d'obéir, seront condamnés à dix ans de détention.

Séance extraordinaire du samedi soir 26 mai 1792.

Après la réception des dons patriotiques, M. de Mirbek, ci-devant commissaire du roi à Saint-Domingue, est venu rendre compte de sa mission. Il s'est attaché à inculper l'assemblée coloniale, les colons qui sont à Paris et M. Duberland. Arrivés, dit-il, (avec son collègue) à Saint-Domingue, l'estime la confiance, la vénération dont nous étions environnés, nous transformoient en anges de paix.

Jean-François Nègre, chef des nègres révoltés, nous fit demander la grâce de nous entretenir un instant; nous lui indiquâmes un rendez-vous, où nous lui mandâmes qu'il eût à se trouver seul.

Jean-François, se trouva seul au rendez-vous, mais quand il nous vit arriver avec une nombreuse escorte, il se crut trahi,



et prit la fuite. M. Saint-Léger, qui montoit un excellent coursier, l'atteignit, et convint avec lui que nous irions seuls parler à cent toises de notre escorte. M. de Saint-Léger vint nous dire de nous y rendre seuls : nous y allâmes.

Jean-François, à notre aspect, se jeta de son cheval à terre, se prosterna à genoux, et nous conjura de lui accorder l'effet de la loi de l'amnistie, à lui et à son état major, nous promettant qu'il feroit aussitôt rentrer toute son armée dans les ateliers, et de nous remettre sur-le-champ les prisonniers blancs.

Des dispositions si heureuses nous satisfirent beaucoup. Nous relevâmes affectueusement Jean-François; nous lui donnâmes des bones espérances, nous nous séparâmes de lui. Le lendemain, il nous renvoya les prisonniers blancs qu'il avoit dans son camp.

Telles étoient les dispositions des nègres, lorsque l'assemblée coloniale, à l'instigation d'un club de colons qui s'assembloient à Paris, à l'hôtel Massiac, se mit à contester nos pouvoirs; elle détruisit notre autorité par ses calomnies, et le ministre de la marine nous ayant totalement abandonnés, ne nous ayant fait passer aucunes garnisons, nous nous trouvâmes dans un tel abandon que nous fûmes forcés à regret de quitter l'infortuné pays où nous ne pouvions plus faire du bien.

L'assemblée a renvoyé cette relation au comité colonial.

*Séance du dimanche 27 mai 1792.*

Parmi les dons, et les discours qui les accompagnent, on distingue cette phrase à prétention, d'un orateur, qui, à la tête de quelques volontaires, a dit, en apportant des assignats, nous avons de l'or, nous l'apportons; nous avons du fer, nous le gardons.

Une lettre de Metz apprend qu'on a saisi un distributeur de faux assignats de 5 livres; il en avoit pour 40 mille livres d'enfouis.

Un jeune Danois a renoncé dans son pays à la noblesse, pour se faire naturaliser Français; il sera fait un rapport de cette pétition.

M. Pétion, et quelques officiers municipaux, se présentent à la barre; ils sont

beaucoup applaudis. Je viens vous demander, messieurs, dit M. Pétion, si un décret d'ajournement personnel, signifié le 19 mai, à M. Manuel, a pu frapper de nullité les actes qu'il a signés depuis la notification de ce décret. Je suis d'avis qu'on renvoie au pouvoir exécutif, dit M. Chéron, car la loi est claire.

L'assemblée a néanmoins renvoyé à son comité de législation.

Non seulement M. Manuel ne peut remplir les devoirs de sa place, dès qu'il est sous les liens d'un décret, mais même, si on suit la rigueur des nouvelles lois, il sera condamné à dix ans de gêne, pour avoir soustrait des pièces dont le dépôt avoit été confié à sa garde.

M. Rouyer s'est plaint de ce que nos armées restoient sur la défensive. « Serons-nous toujours réduits à battre des retraites pénibles devant un ennemi supérieur en nombre! croyons en le maréchal de Saxe, lorsqu'il disoit, le bon Dieu est toujours du côté des gros bataillons. »

Les administrateurs du département du Tarn (Languedoc), annoncent la découverte d'un grand complot contre la sûreté publique. M. Lautrec, ci-devant député, actuellement chef des émigrés d'Espagne, et M. Vigier, ci-devant garde-du-corps, sont les chefs de ce complot. Il s'agissoit, disent les administrateurs, de faire égorgger, à la *sourdine*, tous les calvinistes, dont, selon les conspirateurs, le parti puissant a pour chefs Mr<sup>s</sup> d'Orléans, Lameth et Montesquiou. — Le comité fera jeudi un rapport sur cette grande découverte.

L I V R E N O U V E A U.

*Pierre de touche sur le commerce du numéraire et de l'assignat*, ou spéculations relatives au commerce du numéraire, tant en or qu'en argent, en échange d'assignats; et réciproquement, des assignats en échange des louis en or et de l'argent, aussi de l'échange de l'or à l'argent; ouvrage indispensable à tout le monde. Par M. GOBLET, maître d'écriture-expert, ancien professeur de calcul du bureau académique d'écriture, rue Neuve-des-Bons-Enfants, au petit hôtel de Radsiwic. Prix 2 liv. 10 s.

Prix de l'argent, . . . . . 64.

*L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.*